

BULLETIN DE VOTE POUR LE 30 NOVEMBRE 2014

ATTENTION: Cochez s'il vous plaît votre réponse **uniquement à l'intérieur** de la case appropriée au moyen d'un crayon ou d'un stylo à bille (**sauf rouge**) comme ci-contre.

Vous ne devez cocher qu'une seule case par question, faute de quoi nous considérons que vous n'avez pas répondu à la question.

Votre bulletin sera entièrement annulé s'il contient des remarques ou des signes.

VOTATION FEDERALE

Cochez votre réponse

- | | | | |
|---|--|--------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Acceptez-vous l'initiative populaire du 19 octobre 2012 «Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)» (FF 2014 4947) ? | Oui | Non |
| | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

VOTATION CANTONALE - ETAT DE GENEVE

- | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| 1 | Acceptez-vous l'initiative populaire 149 «Pas de cadeaux aux millionnaires : Initiative pour la suppression des forfaits fiscaux» ? | Oui | Non |
| | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (Contreprojet à l'IN 149) (D 3 08 - 11329) du 10 avril 2014 ? | Oui | Non |
| | | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Question subsidiaire: Si l'initiative et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ? | IN | CP |
| | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |



HÉMORRAGIE FINANCIÈRE



ABLATION DES PRESTATIONS



AMPUTATION D'EMPLOIS



Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève
CP 5039 - 1211 Genève 11

VOTONS 2X NON

aux initiatives fédérale et cantonale contre les "forfaits fiscaux"

Le 30 novembre, les Genevois devront se prononcer sur deux initiatives – fédérale et cantonale – visant à abolir une méthode d'imposition existant depuis plus de 150 ans en Suisse : le système d'imposition d'après la dépense (« forfaits fiscaux »). A Genève, un contreprojet a été élaboré et est également soumis à votation.

L'abolition de ce système ferait fuir des milliers de contribuables parmi les plus importants du pays. Cela aurait de nombreuses conséquences :

EMPLOIS ET ECONOMIE

Les contribuables imposés d'après leur train de vie sont d'importants consommateurs de biens et services locaux, ainsi que des investisseurs qui remplissent les carnets de commande des entreprises. **Au niveau suisse, 22'000 postes de travail sont liés à leur présence, à Genève près de 3'000.** Beaucoup d'institutions sociales, culturelles et sportives dépendent également de ces contribuables qui sont leurs mécènes. La Suisse et Genève ont tout à perdre de leur départ.



PERTES FISCALES

Pour l'ensemble de la Suisse, les recettes fiscales apportées par les 5'634 contribuables imposés d'après la dépense se chiffrent à **près d'un milliard de francs** annuellement. A Genève, ils sont 710 à apporter **160 millions de francs** à l'Etat. Qui paiera à leur place?



TOUS PRIVILÉGIÉS ?

L'initiative fédérale stipule que «les privilèges fiscaux pour les personnes physiques sont illicites». La portée de cette norme constitutionnelle n'est à ce jour pas définie, mais les intentions exprimées par ceux qui soutiennent ce texte le sont : pour eux, tous les contribuables sont des privilégiés dès lors qu'ils peuvent déduire des frais professionnels, le montant de leur troisième pilier ou des intérêts de dettes. Ces déductions pourraient être remises en cause. A la clé, **hausse d'impôts pour tous...**

CONTREPROJET

Le Grand Conseil genevois a adopté un contreprojet durcissant les conditions d'octroi et le montant de l'impôt minimum payé par le contribuable. La base minimale des dépenses imposables est de 600'000 francs, plus 10% pour tenir compte de la fortune. **30 à 50 millions de francs d'impôts supplémentaires** entreront annuellement dans les caisses de l'Etat en cas d'acceptation du contreprojet!

LES CHIFFRES PARLENT D'EUX-MÊMES

PERTES FISCALES ANNUELLES :

Suisse
-1'000'000'000 francs
Genève
-160'000'000 francs

CE QUI REPRÉSENTE POUR GENÈVE :

16 mois
de subventions aux établissements pour les personnes âgées
88%
du subventionnement de la recherche et développement aux HUG

Près de 2/3
des subsides d'assurance maladie aux assurés à revenus modestes
50%
de la subvention annuelle de l'Université